

## Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 21 avril 2011

### ■ Approbation du compte financier – Exercice 2010

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte financier de l'exercice 2010. L'exercice 2010 dégage un excédent de 39,431 M€. Cela permet d'une part de financer les reports de crédits sur l'exercice 2011 à hauteur de 35,776 M€ et, d'autre part, de faire apparaître un résultat net disponible de 3,655 M€.

Après une année 2009 en légère récession (153,5 M€), les dépenses d'investissement (161,2 M€) remontent avec la mise en œuvre progressive du plan de mandat 2009 (161,4 M€ en moyenne au cours de ces dernières années). On relève un léger essoufflement du ratio R/D qui passe de 53 % à 52,7 %, tandis que le déficit d'exploitation des réseaux augmente de nouveau de 6,8 %, soit + 9,9 M€ en 1 an.

Le produit du Versement Transport progresse de façon satisfaisante malgré la crise économique qui a débuté en 2008 (+ 3,3 % cette année).

### ■ Exercice budgétaire 2011 – Décision modificative n°1

Le budget 2011 est porté globalement en dépenses et en recettes à :

- 616,633 M€ hors taxes en section d'exploitation,
- 586,186 M€ hors taxes en section d'investissement,

Soit une autorisation budgétaire totale de 1 202,819 M€, dont 1 027,068 M€ en opérations réelles et 175,750 M€ en mouvements d'ordre.

### ■ Bilan de la gestion active de la dette en 2010

Le comité syndical approuve la politique de gestion financière menée au cours de l'année 2010. Les diverses opérations menées sur l'année 2010 pour le compte de la gestion active de la dette permettent un gain cumulé de 4,8 M€, selon la répartition suivante :

- mise en place d'emprunts nouveaux : 1,5 M€,
- réaménagement des contrats en cours : 1 M€,
- diversification du risque de taux : 2,3 M€.

### ■ CODATU– Approbation d'une convention d'objectifs 2011

L'Association internationale CODATU (Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et périurbains) a pour objectif, depuis sa fondation en 1980, de promouvoir les actions d'animation et d'échanges scientifiques, techniques, économiques et sociaux dans le domaine des systèmes de déplacements et de leurs relations avec le développement urbain.

Le comité syndical approuve la convention d'objectifs 2011 et attribue une subvention de 50 K€ à l'association.

■ **T4 phase 2 - Approbation d'une convention avec l'Etat et l'INSA (La Doua - Villeurbanne)**

Le comité syndical approuve les conventions à titre gratuit. L'INSA et l'Etat autorisent le SYTRAL à occuper à titre précaire une partie de la parcelle (occupée par l'Insa mais qui propriété du Ministère de l'Education Nationale).

L'emprise sera utilisée pour la réalisation des travaux du chantier de la ligne de tramway T4 phase 2 et constituera, après l'exécution des travaux, l'assiette de l'infrastructure du tramway.

■ **Parking Relais de Saint-Genis-Laval – Participation du SYTRAL**

La commune de Saint-Genis-Laval a réalisé un parking d'une capacité de quarante stationnements avenue Clémenceau, dans l'enceinte des Hospices Civils de Lyon. L'ensemble des aménagements du parking restent propriété de la Commune. La mise à disposition des places par la Commune au profit du SYTRAL est accordée à titre gratuit.

Au titre de sa participation aux aménagements pour les stationnements réservés, le SYTRAL procède au profit de la Commune au versement de la somme globale et forfaitaire de 10 000 €. La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans durant laquelle la Commune de Saint-Genis-Laval s'assurera de l'identification et de la signalisation « Réservé usagers TCL » des stationnements.

■ **Métro B à Oullins – Approbation d'une convention avec la Ville de Lyon, relative à la réalisation des travaux de remise en état du Parc de Gerland**

Le comité syndical approuve la convention qui définit les modalités de l'opération de remise en état du parc de Gerland après le passage du tunnelier.

Le SYTRAL accepte de rembourser à la Ville de Lyon, l'ensemble des dépenses relatives à la remise en état les lieux dans leur état d'origine. A ce stade du chantier, les travaux et études sont estimés à 1,672 M€ H.T.

■ **Métro B à Oullins - Approbation d'une convention avec R.T.E.**

Le comité syndical approuve le projet de convention. RTE et le SYTRAL conviennent de réserver dans le tunnel un ensemble de 12 fourreaux devant permettre le passage à terme de deux liaisons en câbles secs 63 kV (lignes à haute tension).

■ **Ligne de tramway T2 à Eurexpo – Acquisitions foncières par voie amiable**

Le comité syndical du SYTRAL a approuvé l'opération d'extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo.

Des négociations ont été engagées avec les propriétaires de parcelles concernés en vue d'obtenir des accords de vente amiable, donnant lieu à la signature de promesses de vente. Le Comité syndical lève les options prévues dans les actes et accepte de mener à bien la réitération notariée des actes.

■ **Vente de l'immeuble des Charpennes à la Société FONCIMO**

Le comité syndical approuve la vente de l'immeuble des Charpennes, sis 25 cours Emile Zola à Villeurbanne et cadastré BK 112, pour le montant de 5,816 M€.

■ **Plan de Déplacements d'Entreprise – Approbation d'une convention avec la société VIVA Services**

Le comité syndical du SYTRAL approuve la convention avec VIVA Services, société de 40 salariés, situé à Lyon 6<sup>e</sup>, qui accorde le « CITY PASS annuel PDE 50% » au tarif de 492.80€ par an, avec 50% pris en charge par l'employeur, conformément au décret n°2008-1501 du 30 décembre 2008.

■ **LOU Rugby – Approbation d'une convention de partenariat et de mise à disposition du parc-relais de la Gare de Vénissieux pour la saison 2011/2012**

L'équipe du LOU Rugby envisage compte tenu de ses résultats la montée en Top 14 pour la saison 2011/2012 et va développer un stade provisoire de 8000 places sur la Plaine des Jeux des Etats-Unis, à Vénissieux, pour accueillir le nombre des spectateurs augmentant en conséquence. Le SYTRAL, a été sollicité pour l'accès des spectateurs pour mettre à disposition le parc-relais de Gare de Vénissieux ainsi que pour assurer la capacité d'offre nécessaire.

La convention prévoit :

- la mise à disposition des 3 niveaux supérieurs du parc-relais pour les matchs du samedi, soit 476 places pour 363€ HT, et de la totalité du parc-relais pour les matchs du dimanche, soit 745 places pour 734€ HT de location, la sécurité étant assurée par le LOU Rugby;
- la commande par le LOU Rugby de titres de transport au tarif TCL Pass de 2,50€ qui permet un aller/retour au spectateur ;
- la mise à disposition de bus supplémentaires, si l'offre du tramway T4 s'avérait insuffisante, prise en charge par le LOU Rugby sur la base du nombre réel de bus utilisés, et de 250€ le samedi et 300€ le dimanche, par bus.

Le comité syndical approuve la convention de partenariat avec le LOU Rugby.

■ **Lyon City Card – Approbation d'une convention avec l'Office du Tourisme de Lyon**

Le comité syndical approuve la convention portant sur la Lyon City Card qui sera dorénavant une carte à puce, fournie par le délégataire à l'Office du Tourisme pour 3€ et contenant le pass Musées de l'Office de Tourisme et le TCL pass -qui remplace le ticket papier Liberté journée- au prix de 2,50€ par jour. L'ancienne convention du 21 juin 1999 est ainsi abrogée par la signature de ce nouvel accord.